

24

Commission permanente Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48588

12 - Aménagement et développement des territoires

Accessibilité des services au public – Aide au démarrage opérationnel d'un service public itinérant sur le territoire de Roche aux Fées communauté

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 15 décembre 2017 et 12 février 2020 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 22 juin 2020, 15 novembre 2021 et 26 septembre 2022 ;

Exposé :

L'Assemblée départementale réunie en session le 15 décembre 2017 a approuvé le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce schéma, dont l'élaboration a été définie par la loi NOTRe et confiée conjointement à l'État et au Département, a pour vocation l'amélioration de la répartition de l'offre de services mais aussi l'amélioration de ses conditions d'accessibilité.

Dans le cadre de ce schéma, ont été définies des priorités d'action et de réflexion en faveur de l'offre de santé, les commerces et services essentiels de la vie courante, les usages numériques facilitant l'accès aux services par la population, le premier accueil social, la mobilité des services vers les usagers ou des usagers vers les services.

A travers ce schéma, le Département s'est engagé à soutenir les initiatives locales répondant aux enjeux d'amélioration de l'accès aux services. Cet accompagnement proposé aux porteurs de projets fait appel à l'ingénierie départementale, aux dispositifs financiers départementaux et peut, lorsque cela est opportun, prendre la forme d'une expérimentation.

L'État a créé le réseau France Services, qui doit permettre aux citoyens de faciliter leurs démarches administratives du quotidien. Le réseau France Services se traduit par l'obtention du label France Services. La Communauté de communes Roche aux Fées Communauté, s'appuyant sur un diagnostic de son projet de territoire faisant apparaître une fragilisation de sa population notamment sur la partie Sud de son territoire, a affirmé sa volonté de consolider et d'adapter les conditions d'accès des habitants aux services publics essentiels, par des offres d'accompagnement physique et numérique adaptées.

Ainsi, dans le cadre du dispositif visant à améliorer l'accès aux services, l'État, le Département et la Communauté de communes Roche aux Fées Communauté se sont associés pour expérimenter pendant 3 ans un service itinérant permettant au public de bénéficier d'un accompagnement pour toutes les démarches administratives de la vie courante, relevant aussi bien de services publics que de grands opérateurs nationaux (Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Pôle emploi, La Poste, services de l'État...). Ce service, itinérant complémentaire aux autres offres de services, est le premier de ce type en Ille-et-Vilaine, en expérimentant la mise en place d'un bus aménagé qui réalise des permanences dans 15 des 16 communes (en dehors de Janzé, qui dispose d'une maison France Services) du territoire rural de Roche aux Fées communauté.

Le service est dispensé par l'association PIMMS Médiation Rennes, qui a obtenu le label France Services de l'État pour ce projet. L'objectif principal de cette association est de faciliter l'accès des habitants de l'intercommunalité et de toutes les personnes intéressées, aux informations et aux services proposés par les opérateurs France Services, les membres de l'Association ou par d'autres partenaires. D'une manière générale, le PIMMS a pour but de favoriser l'accès aux services publics et d'améliorer la vie quotidienne des populations.

La commission Accès aux services a émis un avis favorable pour le financement de cette action dans le cadre du SDAASP le 13 novembre 2018. La Commission permanente du 22 juin 2020 a approuvé la convention conclue entre l'Etat, le Département la Communauté de communes Roche aux Fées communauté et l'association PIMMS Médiation Rennes. Cette convention a été signée le 5 novembre 2020. Enfin, la Commission permanente du 26 septembre 2022 a approuvé un avenant à la convention, permettant prolonger l'expérimentation du bus itinérant France Services en 2022. Cette prolongation était motivée par la nécessité de finaliser l'expérimentation de ce

service dans des conditions normales de fonctionnement, après la crise sanitaire. L'avenant correspondant a été signé le 13 décembre 2022.

Dans le cadre de cette expérimentation, plusieurs financements ont été accordés par le Département pour le PIMMS Médiation Rennes :

- Achat du véhicule aménagé

Coût : 84 000 €

Subvention du Département : 26 000 € en investissement, votée lors de la Commission permanente du 22 juin 2020.

- 1ère année de fonctionnement expérimental du service (2020)

Coût : 93 300 €

Subvention du Département : 10 000 € en fonctionnement, votée lors de la Commission permanente du 22 juin 2020.

- 2ème année de fonctionnement expérimental du service (2021)

Coût : 124 993 €

Subvention du Département : 10 000 € en fonctionnement, votée lors de la Commission permanente du 15 novembre 2021.

- 3ème année de fonctionnement expérimental du service (2022)

Coût : 126 255 €

Subvention du Département : 10 000 € en fonctionnement, votée lors de la Commission permanente du 26 septembre 2022.

L'année 2022 était la dernière dans le cadre de l'expérimentation de ce service qui est très apprécié par les acteurs locaux et les usagers. Le bilan de cette expérimentation figure en annexe.

Ainsi, le Département n'est plus engagé pour soutenir ce service à titre expérimental.

A partir de 2023, au regard de l'intérêt que présente ce service pour les habitants du territoire de Roche aux Fées Communauté, celui est entré en phase opérationnelle.

Le PIMMS a sollicité le Département pour une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2023.

A titre exceptionnel, au regard de l'intérêt que présente ce service pour les habitants du territoire et pour permettre le maintien du service en phase de démarrage opérationnel, il est proposé d'apporter une aide de fonctionnement pluriannuelle et dégressive pour permettre d'une part au service de se maintenir en phase de démarrage et d'autre part pour permettre au PIMMS de développer progressivement d'autres sources de financements. Ce financement pluriannuel en fonctionnement serait fixé pour la période 2023-2025 comme suit :

- une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2023,
- une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement de 6 000 € pour l'année 2024,
- une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement de 3 000 € pour l'année 2025.

Pour cela, afin d'apporter de la visibilité au PIMMS quant au soutien du Département, la signature d'une convention portant sur la période 2023 à 2025 est nécessaire et est jointe en annexe.

Par ailleurs, L'État finance le projet avec une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement de 35 000 € (au lieu de 30 000 € les années précédentes).

Roche aux Fées Communauté finance le projet avec une subvention de fonctionnement annuelle de 31 000 €.

Enfin, il faut noter que le partenariat entre le PIMMS et le Département s'exprime également à travers le déploiement de l'accueil social inconditionnel, au profit des usagers du territoire de Roche aux Fées Communauté.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de l'association PIMMS Médiation Rennes pour la première année de fonctionnement opérationnel du service en 2023 ;
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat à conclure entre le Département et l'association Pimms Médiation Rennes, portant sur le démarrage opérationnel du bus de services au public itinérant sur le territoire de Roche aux Fées communauté pour la période 2023 à 2025, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231780

Pour extrait conforme